



VILLE DE BLANZY

REGLEMENT des RESTAURANTS D'ENFANTS

René Picard
Cité Léon Blum
71450 BLANZY
Tél. 03.85.68.04.41.

Lucie Aubrac
Rue Louis Aragon
71450 BLANZY
Tél. 03.85.68.13.28.

Les Restaurants d'Enfants accueillent pour le temps du repas les enfants scolarisés dans les écoles maternelles et primaires de Blanzay.

La Gestion est municipale.

Le Personnel des Restaurants placé sous l'autorité du maire, assure la surveillance des enfants de 11 h 30 à 13 h 20 sauf pour les activités spéciales (piscines, etc...) où la responsabilité est étendue.

De ce fait, tous les problèmes posés par le fonctionnement de ce service doivent être portés à la connaissance :

- Du Chef de Service qui assure la gestion des Restaurants : Monsieur Richard SLOMA.
- Ou de l'Adjoint délégué à l'Education et à la Vie Scolaire : Monsieur Robert DAILLET.
- Ou du Maire : Monsieur Guy EMORINE.

VENTE DE TICKETS

La vente de tickets se fait obligatoirement par carte de 10 tickets numérotés, soit 29.30 Euros, tarif applicable au 1^{er} février 2010.

Nous rappelons les jours de vente dans les différents établissements :

1. Jeudi matin
 - . Maternelle « LUCIE AUBRAC »
 - . Cours Préparatoire « LUCIE AUBRAC »
 - . Primaire « LUCIE AUBRAC »
2. Vendredi matin
 - . Primaire « RENE PICARD »
 - . Primaire « JEAN REGNIER »
 - . Maternelle « JEAN REGNIER »
 - . Maternelle « CHARBONNIERE »

Le règlement peut se faire :

- . En argent liquide
- . Par chèque bancaire libellé Trésor Public
- . Par chèque postal libellé Trésor Public.

Nous vous conseillons de placer le règlement dans une enveloppe autocollante portant le nom et le prénom de l'enfant, Restaurant d'Enfants, nombre de cartes désirées. Il est souhaitable d'inscrire le nom et le prénom de l'enfant au dos de chaque ticket.

MEDICAMENTS

En ce qui concerne les prescriptions médicales pour vos enfants nous sommes prêts à vous aider pour assurer un traitement, cependant :

- . Informez votre médecin que l'enfant fréquentera le Restaurant pendant la durée du traitement.
- . Prenez contact avec le Personnel des Restaurants.
 - Restaurant d'Enfants René Picard
De 8 h 00 à 21 h 00 sauf le Vendredi 17 h.
 - Restaurant d'Enfants Lucie Aubrac
De 8 h 00 à 17 h 00 sauf le Mercredi 15 h.

- . Photocopiez l'ordonnance du médecin et signez-la de façon visible.
- . Inscrivez le nom et le prénom de votre enfant sur les emballages de médicaments et apportez-les vous même au Personnel des Restaurants ou au Personnel des Centres Maternels si vous ne pouvez faire autrement.

Avec les enfants qui nous sont confiés une grande rigueur et beaucoup de vigilance sont toujours nécessaires lorsqu'il s'agit de leur santé ou de leur sécurité.

HABILLEMENT

Par temps de pluie et en fonction des déplacements qu'ils ont à effectuer, il est recommandé d'habiller vos enfants de vêtements imperméables, ainsi que de bottes. N'oubliez pas de marquer tous les vêtements de vos enfants.

OBJETS DE VALEUR

Il est vivement recommandé de ne pas apporter, pendant le temps du Restaurant, baladeur CD, jeux vidéo... Dans le cas d'une perte ou d'un vol, le personnel ne pourrait être tenu pour responsable.

SAVOIR VIVRE – SECURITE

Lorsqu'un enfant a annoncé qu'il prenait son repas au Restaurant, les parents ne peuvent reprendre l'enfant à midi sauf pour des raisons exceptionnelles, ils doivent alors obligatoirement aviser le Directeur de l'Ecole ou le Personnel du Restaurant.

Nous attirons votre attention sur le fait qu'il est impératif de communiquer aux Restaurants d'Enfants tout changement de numérotation téléphonique vous concernant (Domicile – Travail) durant l'année scolaire en cours. Cela dans un souci de sécurité et de confort pour vos enfants en cas d'accident pendant le temps de midi.

Nous restons à votre disposition pour toutes informations ou renseignements complémentaires. Nous vous remercions de votre compréhension.